

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 28 - Vendredi 9 août 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### Avis de construction

**Requérante et auteur du projet :** Hélicon Solar Ouest SA, par M. Christian Born, chemin des Devins 26, 2088 Cressier.

**Propriétaires fonciers :** M. et Mme Marc et Géraldine Gassmann, chemin des Rives 68, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du garage enterré existant, au chemin des Rives 68, sur la parcelle no 839, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone d'habitation H1, selon le plan de protection des rives « La Neuveville – St-Joux », partie est (plan no 2).

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du

9 août 2013 au 9 septembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2013  
Services techniques de La Neuveville

### AVIS DE TRAVAUX

#### Chemin de Ruveau Assainissement du revêtement

##### Avis à la population

La Municipalité va procéder à l'assainissement du revêtement bitumineux au chemin de Ruveau. Les travaux sont planifiés du 19 août au 23 août 2013.

En cas de météo défavorable, un report des travaux et/ou une prolongation de leur durée sont possibles.

Nous prions les usagers de la route de se conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier. Les services techniques (032 752 10 80) restent à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Les Services techniques  
La Neuveville, le 9 août 2013

### NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

### ECOLE PRIMAIRE ET ENFANTINE DE LA NEUVEVILLE

La rentrée des classes est fixée pour tous les élèves au :

**lundi 19 août 2013 à 8h 15.**

**Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école enfantine commenceront lundi 19 août à 13h25.**

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE



JURA BERNOIS

VISITES GUIDEES 2013  
GEFÜHRTE BESICHTIGUNGEN 2013

LA NEUVEVILLE - VIEILLE VILLE /  
ALTSTADT

Les visites sont organisées, durant le mois  
d'août les

**dimanche 11 août de 15h10 à 16h10.**  
**dimanche 18 août de 15h10 à 16h10.**  
**dimanche 25 août de 15h10 à 16h10.**

Elles sont bilingues (français/allemand) et ont  
lieu par tous les temps.

S'inscrire n'est pas nécessaire.

Le lieu de rendez-vous est au débarcadère BSG.

Coût : CHF 10.-.

La dernière visite guidée estivale est prévue le dimanche 1<sup>er</sup> septembre  
2013 de 15h10 à 16h10 aux mêmes conditions.

### PISCINE DU LANDERON

Dès le 1<sup>er</sup> Août 2013

Abonnements jusqu'en fin de saison

Adultes Fr. 32.- - Enfants Fr. 21.- (Avec photo)

### MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le Centre d'animation de jeunesse du district de La Neuveville, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

**ANIMATEUR / TRICE**  
Degré d'occupation: 50 %

**Nous offrons :**

- un travail socio-éducatif auprès des adolescents;
- une infrastructure existante ainsi qu'un concept de fonctionnement;
- une collaboration active avec les services communaux.

**Nous exigeons :**

- une formation d'animateur/trice professionnel/le, d'assistant/e social/e ou une personne au bénéfice d'une licence en sciences sociales ou en psychologie;
- de l'expérience dans le travail de jeunesse;
- de la disponibilité en raison d'un horaire flexible (travail en soirée et week-ends).

**Entrée en fonction :** dès que possible.

**Traitement :** selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de l'animateur principal, M. Martin Keller, au no de tél. 032 751 14 60 ou par e-mail à l'adresse : [caj.la.neuveville@net2000.ch](mailto:caj.la.neuveville@net2000.ch).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au mardi 3 septembre 2013.

La Neuveville, août 2013  
Le Conseil municipal

### ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

**032 752 10 77**

**LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30**

Le comité

**Police cantonale à La Neuveville**  
**032 346 88 81**



# Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch  
commune@diesse.ch

## ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- a) Mairie
- b) 6 membres du Conseil communal
- c) Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats /candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

**Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral**, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

**Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité.** S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39<sup>ème</sup> jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à

12h00). Ils ou elles seront biffées sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées. Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013.** Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.fusionplateaudediesse.ch](http://www.fusionplateaudediesse.ch)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.  
Le Conseil communal

## Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Diesse

Emplacement : Parcelle no 1012, Pentier 4, commune de Diesse

Projet : Demande après-coup pour l'installation d'un fourneau à bois avec sortie sur le toit d'une cheminée

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogations : 24 LAT ; 16 OCPAIR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

## COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tél : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage

Raisineux, quartelage Prix du stère : fr. 80.-

### BULLETIN DE COMMANDE (à découper)

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage

.....stères raisineux quartelage

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Date .....

Signature .....

## SORTIES DES AÎNÉS

La sortie annuelle aura lieu le **samedi 7 septembre 2013**. Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Veuillez d'ores et déjà réserver la date, l'heure et le lieu du rendez-vous seront communiqués ultérieurement. **La Visite du Palais Fédéral**, pour le groupe inscrit, aura lieu le **vendredi 30 août**. Nous vous donnons rendez-vous à **16h00** devant l'ancienne poste. Merci de nous informer si vous avez des empêchements pour cette visite dont le nombre de personnes doit être annoncé à l'avance. Veuillez vous munir de votre **carte d'identité**.

Secrétariat communal

## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18 JUN 2013

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin est déposé publiquement à l'administration communale à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau jusqu'au 12 juillet 2013 et à partir du 5 août au 16 août 2013.

Le procès-verbal est également consultable sur notre site internet ([www.diesse.ch](http://www.diesse.ch)).

2517 Diesse, le 28 juin 2013

Le secrétariat

## Nouvelles de l'administration

La Rega maintient la disposition en vigueur jusqu'à la fin de l'année

Des représentants de la Direction de santé publique et de la prévoyance sociale du canton

de Berne (SAP), de la Centrale d'appels sanitaires d'urgence (CASU) ; 144), de la Rega et d'Air Glaciers SA se sont entretenus **lundi (5 août) dans le but de clarifier les conditions générales en matière de sauvetage aérien dans le canton de Berne. Les parties ont convenu d'approfondir ensemble la réflexion sur de premières ébauches de solution.**

A l'origine de cette réunion figure la décision de la Rega de ne plus faire appel aux hélicoptères d'Air

Glaciers pour les missions de sauvetage et remettre la disposition des secours aériens à la CASU (144) à compter du 19 août prochain.

Diverses propositions ont été présentées à l'occasion de cette réunion pour améliorer la coopération entre ces deux organisations de sauvetage aérien et la CASU (144). Toutes les parties ont, ce faisant, souligné la nécessité d'éviter toute régression par rapport à la situation actuelle.



**SORTIE DES AÎNÉS****Avis de construction**

**Requérante** : Madame Grosjean Nelly, Les Moulins 1, 2516 Lamboing

**Auteur du projet** : Swiss Property Group, Hans-Hugistrasse 12, 2502 Biemme

**Emplacement** : Parcelle no 2093, Les Moulins 1 et 1a, commune de Lamboing

**Projet** : Changement d'affectation et rénovation des bâtiments existants (appartements, locaux commerciaux, spa).

**Dimensions** : Selon plans déposés

**Construction** : Selon plans déposés

**Zone** : Village Ancien

**Dérogations** : 48 LAE ; 80 LR

**Recensement architectural** : Objet C, digne de conservation, ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Lamboing. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

La traditionnelle sortie des aînés a été fixée au

**mercredi 11 septembre 2013**

**Rendez-vous devant la poste de Lamboing à 13h00**

Nous prions les personnes intéressées de bien vouloir s'annoncer à l'administration communale, tél. 032 315 11 70, jusqu'au mercredi 29 août, ou au moyen du coupon ci-dessous.

Le repas du soir se déroulera à Lamboing.

Veillez nous communiquer si vous vous munissez d'accessoires de déplacement.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette journée

**BULLETIN D'INSCRIPTION** à retourner jusqu'au 29.08.2013

**Je désire prendre part à la sortie des aînés 2013 :**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

pour la sortie et le repas du soir

pour la sortie seulement

pour le repas du soir seulement

Accessoires de déplacement

Administration communale

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE**

Pour le week-end des 10 et 11 août 2013, le gardiennage sera assuré par M. Hubert Louis.

Le Comité

**District de La Neuveville****DÉCISION D'APPROBATION CONCERNANT LA RÉSERVE FORESTIÈRE (RÉSERVE PARTIELLE) CHASSERAL SUD**

L'Office des forêts du canton de Berne (OFOR) décide:

1. La réserve forestière Chasseral (réserve partielle) est approuvée selon les six cartes 1:5'000 du 08.08.2012.

La réserve forestière partielle englobe les parcelles entières ou partielles suivantes:

Commune	Parc. N°	Propriétaire foncier	Surface en ha dans le périmètre
Nods	2188	Commune de Lignièrès	16.798
Nods	2189.01	Bourgeoisie de la Neuveville	21.809
Nods	2191	Commune mixte de Nods	73.120
Nods	2194	Commune mixte de Nods	16.353
Nods	2195	Commune mixte de Nods	35.629
Nods	2196	Burgergemeinde Ligerz	1.491
Nods	2197	Commune mixte de Nods	17.659
Nods	2198	Canton de Berne, représenté par l'EFD	7.392
Nods	2209.01	Canton de Berne, représenté par l'EFD	12.197
Nods	2209.02	Canton de Berne, représenté par l'EFD	0.330
Nods	2209.03	Canton de Berne, représenté par l'EFD	0.011
<b>Total réserve partielle</b>			<b>202.789</b>

2. Le droit aux indemnités des propriétaires fonciers ainsi que les droits et obligations des responsables de l'entretien de la commune de Lignièrès, de la bourgeoisie de La Neuveville, de la commune mixte de Nods et de la bourgeoisie de Gléresse est réglé dans les quatre contrats de servitude du 31.12.2012 et dans le contrat de gestion du 31.12.2012. Le droit aux indemnités des propriétaires fonciers ainsi que les droits et obligations des responsables de l'entretien du canton de Berne, représenté par l'Entreprise Forêts domaniales EFD, est réglé dans le contrat du 28.01.2013 et dans le plan de gestion du 31.12.2012.

3. La réserve forestière vise à:

- maintenir et favoriser les espèces animales et végétales rares, en particulier les tétraonidés, ainsi que leur habitat;
- mise en place d'une dynamique forestière naturelle;
- maintenir et favoriser des associations végétales rares et typiques;

- maintenir des formes d'exploitation forestière en tant que témoin culturel et historique (pâturages boisés);
- maintenir les espaces non boisés les plus importants, comme p. ex. la région Sous les Roches.

4. Sous réserve du chiffre 11, la réserve forestière est approuvée pour une durée de 50 ans.

5. Dans le périmètre de la réserve, toutes les modifications, mesures et dérangements contraires aux buts de la réserve sont interdits. En principe l'accès à la forêt n'est pas limité pour la population.

6. La Division forestière 8 est habilitée – dans des cas justifiés et lors d'événements extraordinaires mettant en danger la sécurité des personnes, des objets de valeur importante ou des forêts avoisinantes – à autoriser des dérogations aux dispositions de protection et à ordonner les mesures nécessaires.

7. La Division forestière 8 est responsable de la surveillance. Elle peut remettre ce mandat à des tiers, par contrat.

8. Les dispositions légales en vigueur sont valables pour la pratique de la chasse et de la pêche.

9. Conformément aux dispositions du droit administratif, il peut être recouru auprès de la Direction de l'économie publique du canton de Berne, Münsterergasse 3a, 3011 Berne contre cette décision, dans un délai de 30 jours dès sa notification. Le recours est à déposer par écrit et en deux exemplaires. Il doit contenir un réquisitoire, une justification et une signature. La décision contestée ainsi que les autres moyens de preuve disponibles sont à y joindre.

10. La décision d'approbation complète ainsi que le dossier peuvent être consultés auprès de la Division forestière 8 Jura Bernois, Tavannes.

11. La présente décision d'approbation entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et aura force de loi pendant 50 ans. L'autorisation des crédits nécessaires par l'organe cantonal compétent en matière de finances demeure réservée. Si des contrats avec les propriétaires fonciers selon chiffre 2 doivent être dédits avant leur terme, cette décision devient alors caduque à cette date.

Office des forêts du canton de Berne  
Inspecteur forestier cantonal  
Roger Schmidt  
Berne, 5 août 2013/PGr



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**AOÛT**  
**Samedi 10**  
**Lundis 12, 19**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**23 et 24 août 2013**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !**

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**\*\* Annule et remplace les publications parues dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville des 17 et 24 mai 2013 \*\***

**Requérant :** Monsieur Sauser Daniel, Ch. de Chuffort 5, 2518 Nods

**Emplacement :** Parcelle no 126, Route de Diesse 9, commune de Nods

**Projet :** Agrandissement de l'abattoir existant du côté est

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Village ancien

**Dérogation :** 80 LR

**Recensement architectural :** Ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

## Avis de construction

**\*\* Annule et remplace les publications parues dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville des 19 et 26 avril 2013 \*\***

**Requérant :** Monsieur Cuérel Stéphan, Rte de Chasseral 123, 2518 Nods

**Emplacement :** Parcelle no 2263, Route de Chasseral 123, commune de Nods

**Projet :** Demande rétroactive pour l'aménagement d'un parc pour trois chiens

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** H2

**Dérogation :** 25 LCfo

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

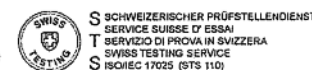
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

## Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle F2079, Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED), 2520 La Neuveville



## Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	34787
Date de prélèvement	04.06.2013
Heure du prélèvement	08h18
Date d'arrivée	04.06.2013
Commune	Nods
Nom du réseau	S E D, puits du Marais
No du lieu de prélèvement	03202
Désignation	Station de pompage Marais, après UV
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	8,6 °C

## Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité
Aspect	en règle	
Turbidité (90 degrés)	0,23	UT/F
Dureté totale	3,31	mmol/l
Degré de dureté	33,1	°f
Calcium	123,5	mg/l
Magnésium	5,7	mg/l
Chlorure	3	mg/l
Nitrate	26	mg/l
Sulfate	7	mg/l
Nitrite	non décelable	mg/l
Ammonium	non décelable	mg/l

Exigence / valeur directrice
en règle
T: 1.0 D: 0.2 (après filtration)
D: 1 à 5
D: 10 à 50
D: jusqu'à 200
D: jusqu'à 50
D: jusqu'à 80
T: 40
D: jusqu'à 200
T: 0.1 (LD: 0.02)
T: 0.1 (LD: 0.02)

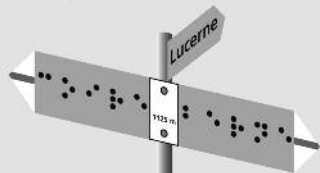
Légende: T = Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC)  
G = Valeur limite OSEC  
D = Valeur directrice du Manuel suisse des denrées alimentaires, LD = Limite de détection

## Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

## Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!



**Votre soutien compte!**  
CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles et malvoyants

www.sbv-fsa.ch



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch



Commune Bourgeoise  
Prêles

## COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien s'annoncer auprès de notre garde-forestier M. Philippe Mottet tél. 079 631 46 87 ou 032 323 88 19 ou renvoyer le bulletin de commande ci-joint

au secrétariat de la Commune bourgeoise  
Case postale 24  
2515 Prêles

Hêtre, quartelage  
Raisineux, quartelage  
Prix du stère : fr. 80.-

-----BULLETIN DE COMMANDE-----  
Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

.....stères hêtre quartelage  
.....stères raisineux quartelage

Nom: .....  
Prénom: .....  
Adresse: .....  
Date: .....  
Signature:.....

## EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 26 JUIN 2013

Il est 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale (AM) déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate que la présente AM a été convoquée conformément au ROA, soit par publication dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville no 20 du 24.05.2013. Le droit de vote est contesté à MM. D. Hanser, administrateur municipal et N. Stranieri, ressortissant étranger. Ils ne sont par conséquent pas autorisés à voter. MM. J. Mettraux et Ch. Tschanz sont désignés comme scrutateurs et l'AM confirme leur nomination. Le Président demande si l'AM conteste l'ordre du jour tel que publié. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et le Président déclare l'AM légalement constituée.

### 1. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX y compris les comptes de la Communauté Scolaire du Plateau de Diesse, du Collège du District, ainsi que du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

a. Présentation des comptes 2012  
C'est M. F. Gauchat qui prend la parole pour quelques remarques d'ordre général. Ayant dû faire face à bien des imprévus, mais grâce à une conduite rigoureuse de la gestion financière et de l'administration, favorisés par des rentrées fiscales supérieures aux prévisions budgétaires, le compte 2012 présenté ce soir est positif. 2012 fut une année chargée pour l'administration. Après le scrutin populaire sur la fusion des quatre communes du Plateau de Diesse du 11 mars 2012, les trois communes contractantes qui ont accepté de fusionner, ont décidé de remettre immédiatement l'ouvrage sur le métier.

(Suite prochaine FOD)

## DECHETTERIE COMMUNALE

### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)  
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que

#### l'élimination de l'aluminium

nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

### Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis de 10h00 à 11h00**  
**les mercredis de 17h00 à 18h00**

sont déposés publiquement et peuvent être consultés à l'administration municipale, durant les heures d'ouvertures, jusqu'au 9 septembre 2013.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 août 2013 au 9 septembre 2013. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à l'administration municipale de Prêles, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 9 août 2013

L'administration municipale

## BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013  
à l'Est du bâtiment administratif  
de 13h30 à 14h30

Samedi 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

## BOURGEOISIE DE PRÊLES

La Commune Bourgeoise de Prêles communique à toute la population

qu'une soirée spéciale

« FERMETURE DU FESTIVAL »  
aura lieu au camping de Prêles

Le samedi 10 août 2013 de 18h à 23h  
Japy-danse-barbecue

Entrée libre • Venez nombreux

## COURSE ANNUELLE 2013 "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles

Vendredi 20 septembre 2013 -  
rendez-vous à 09h30 au funiculaire

La course annuelle du groupe des aînés aura lieu le vendredi 20 septembre 2013. Il s'agit d'une croisière sur les trois lacs.

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous jusqu'au 14 septembre 2013 au plus tard.

Pour cette sortie, vous devez vous munir de votre carte d'identité, ainsi que de votre abonnement 1/2-tarif si vous en possédez un, ceci pour l'achat des billets.

Pour tout renseignement sur cette excursion, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79.

Nous espérons vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Pour l'équipe de Fil d'Argent  
Francine Giauque

### Talon d'inscription à la Course annuelle 2013 "Fil d'Argent"

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Rue : .....

No de tél. : .....

A retourner jusqu'au 14 septembre 2013  
au plus tard à Mme Francine Giauque,  
Le Rafour 26, 2515 Prêles

## HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

### Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Judi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

### Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

## RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Nous rappelons à la population que la récolte du vieux papier se déroulera

du vendredi 23 au samedi 24 août 2013

Le container est placé sur le parking de la halle polyvalente.

Pour toute question relative à l'élimination du vieux papier, vous pouvez vous adresser directement à M. Daniel Bourquin au 079 631 20 27.

L'administration municipale

## Avis de construction

Requérant : Alain Thévoz, Mont-Sujet 5, 2515 Prêles

Auteur du projet : IneXt Architecture Sàrl, Michel Baur, Rte de Soleure 10, 2072 St-Blaise

Lieu : Parcelle no 2051 de la commune de Prêles, Rue du Chasseral 2

Zone : H1

Projet : Agrandissement de l'habitation existante

Genre de construction : Façades: bois brun foncé.  
Toit : en pente / 13.5°-9.40° / Tuiles brunes foncées

Dimensions : Selon plans déposés

Dérogations : A l'art. 38 du RCC Nombre d'étages habitables

La demande, les plans et les autres pièces du dossier

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

**Dimanche 11 août**  
10h, Blanche église : culte avec sainte cène  
Officiant : Philippe Maire  
Lectures : Ecclésiaste 2.13-26  
Cantiques : 64-22, 21-07, 47-11, 24-07, 62-61, 47-16  
**Mercredi 14**  
10h Recueillement à la Blanche Eglise  
**Jeudi**  
Culte dans les homes :  
9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos  
La Blanche église est ouverte de 10h à 17h  
A votre service, pasteur Philippe Maire  
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

**Sonntag 11. August**  
10.15 Uhr, Kirche Ligerz. Gottesdienst. Mit Karin Schneider (Orgel), Elisabeth Würmli, SDM (Worte).  
**Amtswochen**  
22. Juli bis 8. Aug.: Pfrn. Brigitte Affolter  
078 623 34 35  
9. bis Aug. 18. Aug.: Regionalpfarrer Martin Koelbing  
079 402 88 42

## Paroisse catholique de La Neuveville

**Dimanche 11 août**  
10h Messe à l'église paroissiale  
**Mardi**  
10h30 Messe à Mon Repos  
**Jeudi**  
8h30 Messe à l'église paroissiale  
Vendredi 16 août : Course de la Solidarité 2013, 3ème édition à la Halle polyvalente « Les Joncs » - 2515 Prêles. Contact : Pasteur ROUECHE Stéphane (SR)- T 032 315 27 37. N 079 429 02 80- strouche@gmail.com  
Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

**Dimanche 11 août**  
Culte 10h00 Diesse, pasteur Stéphane Rouèche  
**Dimanche 18 août**  
Culte 10h00 Nods, pasteur Ellen Dunst  
**Course de la Solidarité**  
Vendredi 16 août halle de sport de Prêles, course et marche en faveur d'un projet de jeunes défavorisés aux Philippines, info sur [www.ref-diesse.ch](http://www.ref-diesse.ch)  
**Fête villageoise**  
Célébration oecuménique dimanche 25 août à 10h30 au manège de Diesse, thème du cinéma  
**Service de voiture**  
Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods: 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte à lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse  
**Contact**  
Président : M. Pierre-André Lautenschlager  
032 315 24 40, [lauten@hispeed.ch](mailto:lauten@hispeed.ch)  
Pasteur : Stéphane Rouèche,  
032 315 27 37, [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)

## Paroisse de Nods

**Dimanche 11 août**  
Nods, pas de culte. Diesse à 10h.  
Transport à 9h40 vers l'Eglise  
**Dimanche 18 août**  
Culte à 10h. Officiant : Mme Ellen Pagnamenta  
**Pour les urgences :**  
du 29 juillet au 11 août, Mme Ellen Pagnamenta  
078 746 57 17 [ellen.pagnamenta@ne.ch](mailto:ellen.pagnamenta@ne.ch)  
du 12 août au 20 août, M. Marc Balz  
079 736 01 45 [mbalz@bluewin.ch](mailto:mbalz@bluewin.ch)  
**Contacts**  
Présidente de paroisse: Mme Mireille Sauser.  
Téléphone. 032 751 40 83

E-Mail : [sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)  
Paroisse : téléphone 032 751 70 82  
Natel : 079 904 16 84.

## Eglise adventiste de La Neuveville

**Samedi 10 août**  
9h15 : L'église à l'étude  
10h30 : Culte, pasteur A. Cavin

## Eglise de l'Abri, La Neuveville

**Dimanche 11 août**  
10h00 Culte avec Charles Burgunder  
- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire  
- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire  
- Garderie

## Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

## Mercredi

Cœur d'adorateur 20h00 à 21h30

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) – tél : 032 751 36 65

## PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.  
• grossesse désirée ou imprévue.  
• contraception (remise de la "pilule du lendemain"  
• sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Tél. 117 Police

Tél. 118 Feu

Tél. 144 Ambulances



# Agenda

**SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
**Transports** de personnes (médecin, coiffeur, etc.)  
**Visites.** Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**  
Tél. 032 752 10 77

## SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.  
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.  
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).  
Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)  
Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville, Flurim (anc. Schuppli) - La Neuveville

**JURA BERNOIS TOURISME**, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. **Exposition temporaire : les tableaux de Maryl Marie du figuratif à l'abstrait au rythme des couleurs.** Du 8 juin au 4 août 2013 (visite de groupe dès 10 personnes sur rdv). Vernissage le 7 juin à 18h30

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 7 avril au 27 octobre 2013.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)  
Renseignement : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

## Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

## Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

## Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)